

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 JANVIER 2024

N° VILLE_2024DL003

Date de convocation : 19 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : SOUTIEN AUX SINISTRES DES INONDATIONS DU PAS-DE-CALAIS

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq janvier à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Claude COLIN, Eric MAILLET, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Alain LEGRAS, Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL, Yves MONTANGERAND, Christophe MALMAZET, Nathalie PUVILLAND, Thierry HAON, Marie THIOLAS, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Henry DUARTE, Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Ghislaine ARCARO

Excusés / pouvoirs : Eddie BREVALLE (donne pouvoir à Alain LEGRAS), Christiane PUTHOD (donne pouvoir à Thierry HAON), Nathalie RENE (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Christine NONY (donne pouvoir à Marie THIOLAS), Vivien GATCHUESI FEQUENG (donne pouvoir à Véronique GIROMAGNY), Sylvie DOMER (donne pouvoir à Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL), Lilian MORINON (donne pouvoir à Sandra GAUSSUIN-PISKULA)

Absents : Pascal CAZZANIGA

Secrétaires de séance : Christophe MALMAZET, Guillaume BOUCHARLAT

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu L'article L. 1115-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Alors que des inondations frappent actuellement de nombreuses communes dans les bassins de l'Aa, de la Canche, de la Hem, de la Liane et de la Lys, la Protection Civile du Pas-de-Calais, avec le soutien de l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Pas-de-Calais (AMF62), lance une grande opération de solidarité pour venir en aide aux sinistrés. Celle-ci repose sur la création d'un réseau d'entraide entre bénévoles et sinistrés ainsi que sur le lancement d'un appel aux dons financiers auprès des particuliers, entreprises et collectivités.

Ces participations financières serviront à financer le matériel nécessaire au déblayage et au nettoyage des maisons.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal ne peut pas rester indifférent face à cet appel aux dons ;

Il est proposé au conseil municipal, d'attribuer une subvention de 3 000 € pour soutenir les sinistrés des inondations du Pas-de-Calais.

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 15 janvier 2024,

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 3 000 € soutenir les sinistrés des inondations du Pas-de-Calais.
- **DIT** que le versement de la subvention sera effectué en faveur de l'Association de la Protection Civile du Pas-de-Calais, Fondation Hopale, rue du Docteur Calot, 62600 BERCK-SUR-MER, par virement bancaire en veillant à préciser "Soutien aux populations" dans le libellé, aux coordonnées bancaires suivantes :

IBAN : FR76 1027 8026 1800 0205 7860 221 BIC : CMCIFR2A

- **DIT** que la dépense sera imputée au chapitre 65, fonction 024 et compte 65748 du budget principal.

Adopté à l'unanimité

Les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,